



30 OCTOBRE 2020



## FICHE TECHNIQUE THEÂTRE DE L'ALLEGRIA

La Maison des Arts dans laquelle est intégré le théâtre de l'Allegria est un grand bâtiment néo-classique, l'accès des décors se fait en partie arrière

Le Théâtre de l'Allegria accueille tout type de spectacles vivants : danse, théâtre, concerts de musique amplifiée ou classique (fosse d'orchestre dédiée pour 25/30 musiciens) du circassien, ainsi que des retransmissions en direct de ballet et d'opéra.

De plus elle permet l'exploitation en mode conférence, congrès, d'où l'équipement de fauteuils avec des tablettes.

De forme arrondie, en gradin, la salle du théâtre de l'Allegria offre 399 places (dont 64 fauteuils amovibles + 6 emplacements PMR).

CRISE SANITAIRE COVID: 260 PLACES MAXIMUM





Le plafond de coques en plâtre en vagues circulaire en assure une bonne acoustique.

Les régies son et lumière se trouvent placées derrière le dernier rang, en salle.

Il y a 20m du cadre de scène au fond de salle et 18.75m du bord proscénium avancé au fond de salle.

Le réglage des projecteurs en salle s'effectue en passerelle transversale en milieu de plafond (cf. : photo de couverture).

Si votre spectacle nécessite la condamnation de places, pour des questions de visibilités ou d'installations techniques, veuillez-nous en informer avant le début de saison, en prenant contact avec notre Régisseur Général.

## SCENE (234 m2)

## + Scène avancée (33m2)

Vous allez être accueilli dans un théâtre soumis aux dispositifs sur les ERP (Etablissement Recevant du Public),

Notre salle est en type L 3ème catégorie (scène intégrée).

Les matériaux utilisés sur scène devront au préalable être traités suivant les normes en vigueur contre l'inflammabilité, un certificat de classement devra être communiqué à la direction technique avant toute installation sur le plateau.

Les installations de type décor, structure, accrochage, devront répondre à toutes les normes en vigueur concernant leurs utilisations, un certificat de normalisation et d'utilisation devra être communiqué à la direction technique avant toute installation sur le plateau.

Pour la circulation de cour à jardin, les artistes peuvent emprunter le passage derrière le rideau fond de scène ou un couloir qui se situe au lointain à l'arrière de la scène

## **Dispositif**





#### Scène intégrée à la salle :

Ce qui oblige à positionner le décor ou autre élément du spectacle reçu à 2.00 m minimum du premier rang de spectateur. Tout dépassement du cadre de scène avec un décor, devra faire l'objet d'une étude et d'un accord de la direction technique.

- 1 Proscenium fixe en arrondi de **1.25m** de profondeur, à l'axe -**non démontable.**
- Gradins amovibles/Fosse d'orchestre : les 3 premiers rangs d'orchestre s'escamotent sur deux chariots mobiles et délivre une fosse d'orchestre pour 25/30 musiciens.
- Proscénium avancé : Il est possible de combler cette fosse d'orchestre de la salle ce qui supprime 64 sièges et offre une Avant-scène de 33 m2

#### Plateau:

Ouverture du cadre de scène : min. 10.5 m, max. 15,00 m.

Hauteur au cadre: min. 4.50m, max. 6.70m

Profondeur de l'arrière du cadre à la passerelle du lointain : 9.85 m Profondeur de l'arrière du cadre au mur du lointain : **10**, 80m

Profondeur proscenium de forme arrondi au cadre de scène. 1,25 m

Ouverture de mur à mur : 20,40 m.

Sol: Plancher noir.

Hauteur sous les passerelles de services de scène : 8.50m

+ Proscénium amovible (scène avancée) :

Ouverture: 10.30 m Profondeur: 3.20 m Sol: Plancher noir.

#### Cintre:

Hauteur sous passerelles: 10 m,

Hauteur sous perche: 10,50 m max, hauteur idéale de feu: 7m

14 porteuses électriques : Longueur : 16.40 m/CMU : 300 kg. Vitesse : 0.12 m/s non

variable

3 porteuses électriques : Longueur : 16.40 m/CMU : 1000 kg. (Dédiées au plafond de

conque d'orchestre) aucune accroche possible !!!!

2 porteuses électriques latérales : Longueur : 8.40m/CMU : 250 kg

Distance entre la passerelle de cour et jardin : 18.50m Distance entre la perche latérale cour et jardin : 16.40m

# CHARGE DES PERCHES CONTREBALANCEES (cf. : plans en annexe)





**Proscenium** (au-dessus des 3 premiers rangs d'orchestre/Fosse d'orchestre/scène avancée)

Perche n°0 – 1 porteuse électrique de proscénium : 13.30m /CMU : 300 kg.

Plateau (cf. : plan joint)

Perche électrique n°1 - Longueur : 16.40 m/CMU : 300 kg.

Perche électrique n°2 - Longueur : 16.40 m/CMU : 1000kg. Plafond conque

Perche électrique n°3 - Longueur : 16.40 m/CMU : 300 kg.

Perche électrique n°4 - Longueur : 16.40 m/CMU : 300 kg.

Perche électrique n°5 - Longueur : 16.40 m/CMU : 300 kg.

Perche électrique n°6 - Longueur : 16.40 m/CMU : 300 kg. Perche électrique n°7 - Longueur : 16.40 m/CMU : 300 kg.

Perche électrique n°8 - Longueur : 16.40 m/CMU : 1000kg.plafond conque

Perche électrique n°9 - Longueur : 16.40 m/CMU : 300 kg.

Perche électrique n°10 - Longueur : 16.40 m/CMU : 300 kg.

Perche électrique n°11 - Longueur : 16.40 m/CMU : 300 kg.

Perche électrique n°12 - Longueur : 16.40 m/CMU : 300 kg.

Perche électrique n°13 - Longueur : 16.40 m/CMU : 1000kg.plafond conque

Perche électrique n°14 - Longueur : 16.40 m/CMU : 300 kg.

Perche électrique n°15 - Longueur : 16.40 m/CMU : 300 kg.

Perche électrique n°16 - Longueur : 16.40 m/CMU : 300 kg.

Perche électrique n°17 - Longueur : 16.40 m/CMU : 300 kg.

#### Draperie:

LAMBREQUIN: longueur 21 m x 3,00m HT

RIDEAU D'AVANT-SCENE : en velours rouge équipé sur une patience électrique

avec une commande à la grecque, commande depuis « tablette » jardin

L x H : 19m x 9.50 m.

FRISES: velours noir: LxH: 19m x 1.50 m. (4 u.)

Velours noir: LxH: 17m x 2m. (1 u.)

PENDRILLONS: velours noir LxH: 2.80m x 7.50m. (10u.) DEMI-FONDS: velours noirs L x H: 9.80m x 9.00m. (2 u.)

RIDEAU DE FOND DE SCENE depuis plinthe passerelle sur une 1 patience en 2

éléments: L: 21 m. x 8.50 équipé

1 écran enroulable « Polichinelle » : H x I : 8,00m x 14,0 m. 5.80m nez de scène 1 Cyclo 16x7m

Accès décor : Au lointain cour double porte de 2.70 m large x 2,90 m haut





## LOGES (accès WI-FI «Maison des Arts »)

Le théâtre possède au **niveau -1**, 2 loges (6 personnes/loges), 1 loge individuelle, 1 foyer des artistes (catering ou loge si besoin), et 1 vestiaire des Musiciens (30 personnes) équipées de retour de scène, ainsi que de miroirs de maquillage. Des douches sont disponibles dans les 3 loges. Deux WC se trouvent attenantes aux loges.

Elles permettent d'accueillir les comédiens de manière confortable. L'accès se fait via un escalier dédié et fléché.

#### REPARTITION

## Niveau R- 1:

**LES LOGES DES ARTISTES** 

- LOGE METROPOLITAN pour 1à 6 artistes.
- LOGE BOLCHOÏ pour 1 à 6 artistes.
- LOGE J. GABIN, pour1artiste.

\_

- FOYER DES ARTISTES
- VESTIAIRES DES MUSICIENS pour 30 artistes.

\_

- Niveau 0 (niveau scène) :
- LOGE E. PIAF, pour 6 artistes.
   1 bureau Production

#### **LINGERIE**

- 1 Machine à laver 5 kg
- 1 Sèche-linge de 5 kg à condensation
- 1 centrale vapeur

## MATERIEL LUMIERE





Pour des raisons de fonctionnement et de délai, nous vous prions de vérifier notre liste de matériels, toutes demandes supplémentaires devront être faites auprès de notre responsable technique au plus tard 1 mois avant la date du spectacle.

Les réglages lumière se font avec une nacelle GENIE, hauteur de travail 11.00m maximum.

Toute pré-implantation devra être définie sur plans.

Nous faire parvenir cette pré-implantation 1 mois avant l'arrivée de la Compagnie.

N'est autorisé à accéder aux nacelles de réglage de la salle que le personnel du théâtre et le personnel désigné.

## PUPITRE de commande des éclairages scéniques GRAND MA 2 LIGHT

ETC COBALT 10 (soft congo)

#### **PUISSANCE**

Armoire de gradateur 92 circuits x 3 kW repartis+1 armoire 32 circuits 3Kw mobiles - ETC SENSOR 3 + CE - ADVANCED

Les prises sont réparties dans tout le théâtre.

#### PROJECTEURS TRADITIONNELS

- 36 Projecteurs ETC SOURCE 4 PAR 750w, CP 60.61.62.95.
- 50 PAR 64 (20CP60, 32CP61, 40CP62)
- 40 Projecteurs Plan Convexe 1kw R JULIAT 310 HPC
- 10 Projecteurs Plan Convexe (lentilles claires) 2Kw ADB C201+ coupe flux
- **24 Découpes RJ 613 SX** 28° /54°
- **16 Découpes RJ 614 SX 1/1.2 kW** 16° /35°
- 10 Découpes RJ 714SX
- 16 Lutin 306L RJ 1 kW
- 3 Horiziodes Asymétriques 1.200w R JULIAT HORUS
- 2 Séries ACL +4 charges pour demi-séries
  - 10 Barres de Eurolite LED PMB-8 COB RGB 30W
  - 10 Sunstrip Active Showtec DMX MKII
  - 4 Blinder actifs, 4 x PAR 36, 120V, 650W.

#### **AUTOMATIQUES**

- 4 DTS MAX L

#### **ACCESSOIRES**





6 multi 8 paires 16A 20m 2 multi 6 paires 16A 15m 6 multi 4 paires 16A 5m 10 iris pour découpes RJ

4 pieds à crémaillère, H max : 4.00m

- 4 pieds DOUGHTY H max: 3.50m
  - 4 barres de couplage.
  - 2 machines à brouillard Look UNIK 2 + ventilo, disposées au-dessus du grill
- 7 lais tapis de danse N/B (1.60m x 20m) couvrant l'ensemble du plateau. Pose Jardin/ Cour uniquement (ou inversement !!!!)
- 30 Praticables ciseaux en Y 1m x 2m, noirs. (Hauteur : 20, 40, 60, 80 100)
- 200 queuses de 12kg
- 10 barres alu noir 3m + colliers layers pour sous perchage.
- **GELATINES:**
- GAMME LEE
- 002/003/007/008/009/019/024/026/027/035/036/052/053/058/063/068/071/085 /089
- 101/103/105/106/107/109/110/111/113/115/116/117/118/119/120/124/126/127 /132/134/135/136/137/139/141/142/144/147/151/152/153/154/156/158/161/162/164/ 165/170/174/179/180/181/182/184/192/195/ 197/ 198
- 200/201/202/203/204/205/206/209/210/212/219/228/237/238/241/242/244/248 /249/251/269/281/283/285/287
- 322/328/332/363/
- 501/502/503/
- 701/704/707/708/709/711/712/714/715/716/719/722/728/747/748/764/765/774 /779/795
- \*GAMME ROSCO
- #119(E COLOR: dark blue)
- #119 / #132/#114/#251

\*GAMME GAM COLOR





## **MATERIEL SON**

#### **CONSOLE**

- Console SOUNDCRAFT VI 1(V4.9.1)
- Stage Box 32/16 SOUNDCRAFT situé face jardin au plateau (réseau MADI)
   1 RIO YAMAHA 1608-D2

#### DIFFUSION F.O.H (Réseau BlueLink)

- 2x 4 Enceintes Line Array 1000W JBL VRX 932 LA
- 4 Enceintes rattrapages de face sous proscenium JBL SC 8
- 2 Enceintes SubBass JBL VTX F 18 S
- 1 BluDan (Convertisseur BlueLink-Dante)
- 2 Amplificateurs Audio en réseau numérique CROWN Dci 2/1250 N (bluelink)
- 2 Amplificateurs Audio en réseau numérique CROWN Dci 2/2400 N (bluelink)
- 2 Amplificateurs Audio en réseau numérique CROWN Dci 2/300 N (bluelink)
- 1 Amplificateur Audio pour enceinte de fosse 2 X 500 W CROWN Cdi 1000

#### RETOURS (MONITOR)

- 4 wedges Amplifiés AMADEUS PMX12 A
  - 2 wedges Amplifiés AMADEUS PMX15 A
  - 4 lyres pour clust

#### SOURCES

2 lecteurs de CD PRO type DENON DN 501 C

#### **MICROPHONES**

#### Microphone filaire

- 1 SHURE SM 87A
- 4 SHURE BETA 58A
- 6 SHURE BETA 57 A
- 3 SHURE BETA 87 A
- 2 SENN MD 421
- 4 NEUMANN KM 184 (Cardio)
- 2 NEUMANN KM 185 (Hyper cardio)
- 2 AKG C535
- 2 AKG 414 XL2
- 1 SHURE BETA 52 A
- 2 SHURE BETA91
- 4 SHURE BETA 98 A
- 2 DPA 4099 (PIANO)
- 7 DI Active BSS AR 133
- 4 DI RADIAL J48
- 2 Ecoute de scène AKG HM 1000 + CK 31





#### **Microphones HF**

6 HF SHURE QLX D2 dont:

6 CAPSULES BETA 58 A 4 CAPSULES BETA 87 A 2 CAPSULES KSM 8 (BLACK)

2 DPA D:FINE SLIM DIRECTIONNAL (4088) 6 Récepteurs HF SHURE QLX D4 2 BODY PACK SHURE QLX D

#### **ACCESSOIRES**

4 Pieds HP

12PIEDS MICROS COURTS - ST 252 BK. K & M

- 20 PIEDS MICROS LONGS ST 210/8 BK K & M
- 2 PIEDS EMBASE RONDE
- 28 XLR M/F de 10,00 ml
- 20 XLR M/F 5ml
- 1 SOUS PATCH SCENE 16 In / 8 Out

#### INTERCOM

- 1 centrale d'alimentation à 2 canaux PS 232 CLEARCOM.
- 1 station encastrable CLEARCOM à deux canaux avec haut-parleur et microphone
- 4 stations de ceinture CLEARCOM
- 4 micros-casques « open air » de chez Beyer ou équivalent.
- 4 INTERCOM HF
- 8 talkies walkies Kenwood

#### RETOURS AMBIANCES PLATEAU

Dans loges, vestiaires, foyers, bureau régisseurs et direction.

## UN PIANO YAMAHA C5 (1/2 queue) NOIR

http://fr.yamaha.com/fr/products/musicalinstruments/keyboards/grandpianos/c series/c5/?mode=model

QUAI DE CHARGEMENT HAUTEUR 1.20m à l'arrière du théâtre, avec accès direct arrière-scène. (Voir plan d'accès fourni en annexe)





#### SYSTEME DE CONFERENCE HF SHURE

- 1 Antenne point d'accès HF 8 Microphones SHURE MXWAPPT8
- 1 Mixage automatique numérique Dante SHURE SMC 820
- 1 Station de charge et programmation 8 SHURE MXWNCS8 Microphones
  - 5 Microphone émetteur HF SHURE MXW 8 + MX 415
- 1 Switcher Gigabit 8 Port PoE

#### TRADUCTION SIMULTANEE

- 1 centrale de traduction BOSH DCN CCUB 2
- 1 centrale d'émission IR 4 CANAUX BOSH DCN INT TX
- 4 Pupitres interprète BOSCH DCN IDESK
- 3 Radiateur IR BOSCH IR LBB
- 200 Récepteur IR BOSCH LBB 4540/04
- 200 Casques pour Récepteur IR BOSCH LBB 3443/10
  - 30 Tour de **COU** à boucle d'induction BOSCH LBB 3443/10

#### **EQUIPEMENT VIDEO CAMERA ET COMMUTATION**

- 1 Centrale de commutation vidéo CHRISTIE BRIO pour une connexion facile des ordinateurs et Tablet avec interface réseaux CHRISTIE BRIO
- 2 Caméra tourelle pour captation vidéo PANASONIC AW HE60HE
- 1 Caméra fixe pour captation vidéo FULL HD PANASONIC AW HE2HJj
- 1 Distributeur vidéo HDMI ATLONA
- 1 Sélecteur vidéo, mixage 8 entrées / 4 sorties, multi scaler, effet de transition seamless, multidifusion 4 images, effet sur les transitions ROLAND XS 84 H
- Tablette pour contrôle du sélecteur vidéo Apple iPad Pro
- 1 Lecteur BLU RAY DENON DN 500 DB
- 1 Lecteur Enregistreur vidéo sur SSD BLACK MAGIC HYPER STUDIO PRO
- ensembles Monitoring Vidéo SAMSUNG?
- 2 Boitiers Interface pour branchement ordinateur sur scène VGA/HDMI sur catégorie 6 ATLONA HDVS TX WP
- 4 Récepteur HDMI/Catégorie 6 ATLONA HDVS RX
- Emetteur HDMI/Catégorie 6 ATLONA AT HD TX

#### EQUIPEMENT VIDEOPROJECTION HD

(Ne lit pas les fichiers au format films commerciaux)

- Monitoring Vidéo SAMSUNG
- 1 Vidéoprojecteur HD TRI DLP 14 000 Lumens, CHRISTIE WHD 14 KM + Objectif 2.6-4.1

### **AUTOMATION AIDE A L'EXPLOITATION**





1 Ensemble Automate avec télécommande tactile

#### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE SPECTACLE

A nous retourner impérativement 30 jours avant la représentation, avec les procès-verbaux de classification M1 de votre décor et tous autres éléments

### Spectacle:

#### Effets spéciaux

Utilisez-vous des fumigènes ? OUI NON

Si oui lesquels:

Carboglace OUI NON
Huile: OUI NON
Poudre: OUI NON
Utilisez-vous des flammes vives ? OUI NON

Si oui combien?

Utilisez-vous des effets laser ? OUI NON Utilisez-vous des armes à feu ? OUI NON Utilisez-vous de l'eau ? OUI NON Utilisez-vous des effets de neige ? OUI NON

Si oui quel(s) type(s)?

Utilisez-vous du sable ? OUI NON

#### **SECURITE**

Les matériaux utilisés devront être traité suivant les normes en vigueur contre l'inflammabilité, un certificat de classement devra être communiqué à la direction technique avant toute installation sur le plateau.

<u>Un délai de 30 jours est nécessaire pour obtenir l'autorisation</u> d'utiliser des flammes vives sur scène.





## <u>PLAN VIGIPIRATE</u> SECURITE RENFORCEE



### Avant chaque spectacle ainsi qu'en journée :

Fouille visuelle, ouverture des sacs ou tout autre objet volumineux par le service de sécurité se trouvant à l'entrée public du bâtiment.

Ronde de la police municipale.

Camera se trouvant devant, derrière, et à l'intérieur du bâtiment en surveillance H24 par le PC de la Police Municipale.

<u>Avant chaque manifestation</u>, se rajoute la présence policière en armes en faction devant le bâtiment + rondes. Le bâtiment passe en priorité accrue au niveau des forces de police.

### En cas d'attentat aux abords du bâtiment :

Confinement de tout le monde à l'intérieur du bâtiment en attendant les ordres des autorités pour sortir. Les artistes pourront être ramenés dans le sous-sol du bâtiment. Nombreuses portes verrouillées par badges!

#### En cas d'attentat à l'intérieur du bâtiment :

Ouverture de toutes les portes et évacuation générale. Les artistes par l'arrière du bâtiment. Le personnel du théâtre se chargeant dans la mesure de leurs possibilités de conduire le public vers toutes les portes donnant sur l'extérieur.





Ne perdez pas de vue que nous ne pouvons maitriser tous les paramètres liés à un attentat, mais la sécurité des personnes présentes primera, quoiqu'il arrive !!!

PL	<b>ANS</b>	
En	pièce	iointe

P	lans	a nous	retourner	avec	votre i	implan	itatior	า :
1	plan o	de feu /sc	ène					
1	plan o	de feu /sa	ılle					

## PETITS RAPPELS LEGISLATIFS APPLICABLES AU THEÂTRE

#### TRAVAIL EN HAUTEUR Article R4323-63

• Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.

#### Liens relatifs à cet article

Cité par:

Code du travail - art. D4153-30 (VD)

**Anciens textes:** 

Code du travail - art. R233-13-22 (Ab)

Créé par: Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

### **MUSIQUE AMPLIFIEE**

Dispositions applicables aux activités impliquant la diffusion de sons amplifiés à des niveaux sonores élevés





#### Article R1336-1 En savoir plus sur cet article...

Modifié par Décret n°2017-1244 du 7 août 2017 - art. 1

- I. Les dispositions du présent chapitre s'appliquent aux lieux ouverts au public ou recevant du public, clos ou ouverts, accueillant des activités impliquant la diffusion de sons amplifiés dont le niveau sonore est supérieur à la règle d'égale énergie fondée sur la valeur de 80 décibels pondérés A équivalents sur 8 heures.
- II. L'exploitant du lieu, le producteur, le diffuseur qui dans le cadre d'un contrat a reçu la responsabilité de la sécurité du public, ou le responsable légal du lieu de l'activité qui s'y déroule, est tenu de respecter les prescriptions suivantes :
- 1° Ne dépasser, à aucun moment et en aucun endroit accessible au public, les niveaux de pression acoustique continus équivalents 102 décibels pondérés A sur 15 minutes et 118 décibels pondérés C sur 15 minutes.

Lorsque ces activités impliquant la diffusion de sons amplifiés sont spécifiquement destinées aux enfants jusqu'à l'âge de six ans révolus, ces niveaux de pression acoustique ne doivent pas dépasser 94 décibels pondérés A sur 15 minutes et 104 décibels pondérés C sur 15 minutes ;

- 2° Enregistrer en continu les niveaux sonores en décibels pondérés A et C auxquels le public est exposé et conserver ces enregistrements ;
- 3° Afficher en continu à proximité du système de contrôle de la sonorisation les niveaux sonores en décibels pondérés A et C auxquels le public est exposé ;
- 4° Informer le public sur les risques auditifs ;
- 5° Mettre à la disposition du public à titre gratuit des protections auditives individuelles adaptées au type de public accueilli dans les lieux ;
- 6° Créer des zones de repos auditif ou, à défaut, ménager des périodes de repos auditif, au cours desquels le niveau sonore ne dépasse pas la règle d'égale énergie fondée sur la valeur de 80 décibels pondérés A équivalents sur 8 heures.

A l'exception des discothèques, les dispositions prévues aux 2° et 3° ne sont exigées que pour les lieux dont la capacité d'accueil est supérieure à 300 personnes.

A l'exception des festivals, les dispositions prévues aux 2°, 3°, 4°, 5° et 6° ne s'appliquent qu'aux lieux diffusant des sons amplifiés à titre habituel.

Les dispositions prévues aux 2°, 3°, 4°, 5° et 6° ne s'appliquent pas aux établissements de spectacles cinématographiques et aux établissements d'enseignement spécialisé ou supérieur de la création artistique.

Un arrêté des ministres chargés de la santé, de l'environnement et de la culture précise les conditions de mise en œuvre des dispositions mentionnées aux 1° à 6°.

## Article R1336-2 En savoir plus sur cet article...

Modifié par Décret n°2017-1244 du 7 août 2017 - art. 1

Les contrôles de l'application des dispositions de l'article R. 1336-1 et de l'arrêté pris pour son application sont réalisés par les agents chargés du contrôle mentionnés à l'<u>article L. 571-18 du code de l'environnement</u>.

L'exploitant du lieu, le producteur, le diffuseur qui dans le cadre d'un contrat a reçu la responsabilité de la sécurité du public ou le responsable légal du lieu de l'activité qui s'y déroule tient à la disposition des agents chargés du contrôle toute information et document relatifs aux dispositions prévues à l'article R. 1336-1 et celles prises pour son application, ainsi qu'aux dispositions de l'article R. 571-27 du code de l'environnement.

Article R1336-3 En savoir plus sur cet article...

Modifié par Décret n°2017-1244 du 7 août 2017 - art. 1





Lorsqu'il constate l'inobservation des dispositions prévues à l'article R. 1336-1, le préfet ou, à Paris, le préfet de police met en œuvre les mesures définies à l'<u>article L. 171-8 du code de l'environnement</u>.

### **CONTACT TECHNIQUE:**

Frédéric Desqué Régisseur Général,



Théâtre L'Allegria, 1 place Jane Rhodes, Avenue de la Libération 92350 Le Plessis-Robinson,

 $\textit{Mail}: \underline{\textit{frederic.desque@mda.plessis-robinson.com}}$ 

Mobile: 06.75.98.16.97 Fixe: 01.81.89.33.74







#### L'ÉQUIPE DU THÉÂTRE

Amélie DU FRETAY, Administratrice 01.81.89.33.75 06.37.55.89.54

Laurence DA CUNHA, Secrétariat 01.81.89.33.77 07.89.23.64.00

Frédéric DESQUÉ, Régisseur général 01.81.89.35.12 06.75.98.16.97

Fabien DELAUNAY, Régisseur lumière 01.81.89.35.12 06.75.99.91.20

Reinda HADDADOU, Communication & Billetterie 01.81.89.33.76

#### Maison des arts

01.81.89.33.66

www.maisondesarts.plessis-robinson.com

#### SE RENDRE À LA MAISON DES ARTS

Maison des Arts 1 Place Jane Rhodes 92350 Le Plessis Robinson

- Depuis le pont de Sèvres :
   RN 118, puis A86, direction créteil, sortie le Plessis-Robinson
- Depuis la porte de Châtillon:
   D906, puis direction Clamart, jusqu'au
   Plessis-Robinson
- Care RER Robinson et bus 179 arrêt Cité-Jardins
- Tram T6 Châtillon Viroflay, arrêt Hopital Béclère





